DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Ch. S./Sy. B.

Département du Puy-de-Dôme
Ville d'AUBIERE (63170)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2011

Affichage le 16 décembre 2011

Ce compte rendu retrace l'ensemble des décisions prises par le Conseil Municipal (article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales), et sera mis en ligne après approbation par l'Assemblée.

Date de convocation : 7 décembre 2011

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Présent(es) : 27 **Votants : 28/29** **Absent(s) : 1 au point n°02**

Pouvoir(s) : 3 dont :
- **+ 1 au point n°01**
- **+ 1 au point n°03**
- **+ 1 à tous les points**

Le Conseil Municipal, étant réuni en session ordinaire, Salle ALBERIA de l'Hôtel de la Ville d'Aubière, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Christian SINSARD, Maire.

Présents : M. SINSARD, Mme BOURCHEIX, M. CROUZET, Mme GUYOT-BERNI, M. FABBRO, Mme BONNEMOY, M. GILLIET, Mme AMONCHOT-TAVERNIER, Mme FORTE, MM. BLAIZE, FONTAINE, ROCHE, Mme RIBES-POUZADOUX, M. CHASSAIGNE, Mme LOZANO, M. SOULIGNAC, Mme BUISSON, Mme SIOLY, Mme LUCARD, M. BOUE, M. GUITTON, Mme BONTHOUX, MM. DUREL, GAZEL, BARGNOUX, Mme SOUCHE, M. GIRARD-LIOVINGUT.

Absent au point n°02 : M. BLAIZE.

Arrivée au point n°02 avait donné pouvoir à : Mme ZEMZEMI à M. SOULIGNAC.

Arrivé au point n°03 : M. BLAIZE.

Excusées et ayant donné pouvoir : Mme SZCZEPANIAK à Mme SOUCHE.

OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance est ouverte sous la Présidence de M. le Maire.

M. le Maire fait ensuite procéder à l'appel. Le quorum est atteint.

Après l'appel des Conseillers Municipaux, **Mme SOUCHE Marie-Paule** est désignée à l'unanimité en qualité de Secrétaire de séance (article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

***

DELIBERATION N°01 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE D'ATHLETISME.

Pierre-Jean BARGNOUX *indique que cette délibération soulève une réflexion. En effet, la Commune entre de plus en plus dans des subventions croisées avec Clermont-Communauté. Au cas présent, il s'agit d'un contrat de publicité et d'image. L'opposition s'abstient sur cette délibération car elle n' en comprend pas l'intérêt.*

Christian SINSARD *indique que Clermont-Communauté intervient en mettant gratuitement le gymnase à disposition. Il comprend l'argumentation de Pierre-Jean BARGNOUX.*

Bernard DUREL *demande de ne pas faire de confusion sur le texte. Il rajoute que lorsqu'il s'agissait de l'éclairage du terrain de foot , la Commune n'avait pas été aussi généreuse.*

Christian SINSARD *précise que la Commune avait contribué à hauteur de ce qui a été demandé.*
Il répond par rapport à Clermont-Communauté qui participe financièrement sous forme de prestation par le prêt gratuit de l'équipement.

Éric CROUZET *rajoute que cet équipement communautaire sert au collège en cours d'année et que l'on est « bien content » de trouver Clermont-Communauté et de profiter de la Ville de Clermont-Ferrand qui met ses équipements à disposition pendant les travaux.*

Bernard DUREL *précise que la fiscalité de Clermont-Communauté est bien prélevée sur les aubièrois. Ils peuvent donc mettre leurs salles à disposition mais le débat du jour est le budget primitif.*

Pierre-Jean BARGNOUX *ajoute qu'il est normal que Clermont-Communauté prête ses équipements à la Ville puisque Aubière fait partie de communauté d'agglomération*

Jérôme GIRARD-LIOVINGUT *rappelle que Monsieur le Maire a il y a 15 jours, décidé sans prévenir, d'un nouveau cheminement du courrier des élus. Il a justifié sa décision unilatérale par le cout de l'affranchissement trop cher du courrier communal envoyé par la mairie au domicile des élus (qui ne représente pas 1 000 euros).*
Alors, c'est un peu fort de café que le maire présente aujourd'hui cette délibération ! La dépense de 1000 euros pour cette subvention ne revêt pas le même intérêt ; l'intérêt communal est plus présent pour acheminer le courrier de la mairie aux élus municipaux que pour cette subvention.

Le Conseil Municipal approuve la subvention exceptionnelle de 1 000 euros à la Ligue d'Auvergne d'Athlétisme dans le cadre du Championnat de France élite d'athlétisme.

Délibération adoptée par 22 voix POUR et 7 ABSTENTIONS.

DELIBERATION N°02 – BUDGET 2012 – COMMUNE.

Pierre-Jean BARGNOUX *demande de répondre à nouveau aux questions posées lors de la séance du Débat d'Orientation Budgétaire et restées sans réponse. :*

- *Municipalisation*
- *Calcul du pôle petite enfance : il ne voit pas apparaître le mode de fonctionnement et de gestion*
- *Autofinancement relativement faible*
- *Somme inscrite au SMAF pour achat CRS ?*
- *les dépenses :*
    - *les prestations de service augmentation de 8 %*
    - *entretien voirie baisse de 20 %*
    - *catalogue imprimé*
    - *frais de nettoyage en baisse, mais équilibre un poste et demi*
    - *la fiscalité n'augmente pas c'est de l'électoralisme*
    - *3 phases de bonnes intentions : service public de bonne qualité, maintien des moyens aux associations, maintien de l'action solidarité. Il se demande ce que cela veut dire*

Laurent GILLIET *répond :*

- *pôle petite enfance : Pour l'instant les dépenses sont réduites à l'investissement, l'essentiel des coûts de fonctionnement démarreront en 2013, le poste de direction est prévu avec un début en septembre 2012 et les autres charges prendront effet au 2nd semestre 2013*
- *ces coût sont intégrés dans la prospective, la municipalité avait fait appel au départ à un cabinet pour l'aider dans la démarche, les éléments communiqués ont été pris en compte.*
- *Le coût qui impactera la Commune en fonctionnement est estimé aujourd'hui à 150 000 euros par an.*

Pierre-Jean BARGNOUX *indique que ceci diminuera l'autofinancement qui est déjà faible.*

Laurent GILLIET *rappelle que cet équipement effectivement coûtera mais que ce choix d'offrir un nouveau service est assumé. Puis il répond sur le coût de la municipalisation du nettoyage des écoles et de la mairie : comparatif effecuté sur 3 exercices:*

- *376 000 euros → coût du prestataire*
- *349 000 euros → coût en régie pour la commune*
- *dont 10 000 euros → matériels et produits*
- *15 000 euros → encadrement*
- *Soit un delta positif pour la commune de l'ordre de 27 000 €*

Bernard DUREL *indique que cela fait 4 personnes plus une pour l'encadrement, ce qui représente 145 000 euros. Il ne voit pas sur quels postes la Commune y a gagné.*

Christian SINSARD *précise que le chiffre indiqué correspond à une personne à temps plein pour l'encadrement, ce qui n'est pas le cas.*

Laurent GILLIET *revient sur l'autofinancement qui baisse effectivement de manière significative mais les chiffres présentés démontrent que l'essentiel de la baisse a eu lieu sur le mandat précédent.*

	Autofinancement	Amortissement dette
2004	700 K€	461 K€
2008	350 K€	490 K€
2012	318 K€	390 K€

Il indique que durant la période 2004/2006 l'autofinancement couvrait la dette mais que ce n'était plus le cas dès 2007, il reste très attentif à maintenir le niveau de celui-ci.

Pierre-Jean BARGNOUX *attire l'attention sur l'augmentation de la fiscalité*

- *DGF : 2004 = 969 000 euros 2008 = 1 031 237 € et 2011 = 1 047 000 € (légèrement supérieur à 2008 mais une relative stabilité est à noter*
- *SMAF et CRS : le portage financier se fait par le SAMF mais les frais sont à hauteur de 3 %*

Christian SINSARD *indique que l'État veut bien vendre le terrain de la CRS sous condition de projet pour la Commune à un tarif de 60€/m². Il a demandé une évaluation du coût du terrain et cela le porte à 180€/m². Il existe une réelle opportunité.*

Florent GUITTON *revient sur la gestion du pôle petite enfance. La décision a été prise pour 35 berceaux sur la base des réflexions de People and Baby relatives aux modes de gestions le choix a porté sur la régie municipale (avec 12 emplois dont 1 directeur, embauches prévues de janvier à septembre 2012). D'autres structures pourraient composer cette régie municipale (RAM, 2AL, Loupiots dans un second temps).*

Bernard DUREL *note un point de détail en page 2 par rapport au document de Laurent GILLIET : le ratio dépenses de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement est de 46,28 %. Deux taux différents ! Quel taux doit-on prendre en compte ?*

Fait remarquer qu'il existe une économie au niveau des élus et cela est dû au retrait de délégation de Chantal AMONCHOT-TAVERNIER.

Il indique également que l'État ne s'est pas désengagé et qu'il maintient les dotations mais il existe une légère érosion qui provient de Clermont Communauté.

Il revient sur les dépenses de fonctionnement :

2008	*5 775 000 €*	*Autofinancement 6 %*
2012	*7 000 000 €*	*Autofinancement 4 %*

Il exprime sa surprise quant à l'envol des dépenses.

Laurent GILLIET *répond que l'heure n'est pas encore au bilan financier et rappelle que c'est sur la durée du mandat que les choses ont été pensées et qu'à chaque vote du budget ce sont les mêmes remarques formulées par l'opposition. Il rappelle en matière fiscale que le choix a été fait de ne pas faire progresser le taux de Taxe d'Habitation mais celui de la Taxe Foncière Bâtie et fait remarquer que ce taux n'augmente pas en 2012 et qu'il n'augmentera pas non plus en 2013. Le prochain rendez-vous est en 2013 et à ce moment là on pourra échanger. Il fait remarquer que la Commune a les mêmes types de dépenses que les autres collectivités : et elle dépense moins : mais cela n'est pas relevé par l'opposition.*

Bernard DUREL *indique que c'est grâce aux taux du passé que les taux actuels avantagent la majorité et place Aubière en meilleure position par rapport aux autres communes.*

Pierre-Jean BARGNOUX *indique que la DGF a augmenté de 8 % entre 2004 et 2011. Le coût de la vie a quant à lui augmenté de 14 %, cela signifie que la DGF a diminué et qu'elle ne suit pas.*

Jérôme GIRARD-LIOVINGUT *trouve que le débat est riche et que beaucoup de choses sont dites.*

Il formule d'abord deux remarques :

- *L'équipe en place élue en 2008, livre son budget 2012 et celui-ci prend la même direction que ce qui l'a précédé (Décisions modificatives 2008, puis Budget Primitif 2009, Budget Primitif 2010 et voici le Budget Primitif 2011), pas la bonne direction.*

- *La présentation n'est pas d'un Budget Primitif à un Budget Primitif. L'adjoint aux finances compare encore souvent le BP avec le Budget Primitif + Délibérations Modificatives. Jérôme Girard-Liovingut a déjà dit que ce n'est pas comme ça que le document Budget Primitif est présenté. C'est au moment du Compte administratif que l'adjoint présentera le BP et les DM. Il ferait bien de garder ces chiffres pour le vote du compte administratif, cela lui éviterait de les répéter en juin.*

En plus, il relève une incohérence dans la présentation de l'adjoint aux finances sur ce point. Tantot l'adjoint compare de BP à BP tantot de BP à BP + DM. On a l'impression que c'est comme cela l'arrange ? Par exemple : Il qualifie l'investissement 2012 de « historique » car il prend en compte une comparaison BP 2011 à BP 2012 mais si on compare BP 2012 avec le BP 2011 et ses DM, on constate un recul de 8% (c'est marqué dans le document).

Puis, pour aborder la section de fonctionnement, il indique qu'il va s'intéresser comme il le fait traditionnellement aux chapitres 011 et 012 et au compte 65 c'est à dire les dépenses générales, les charges de personnel et les autres charges de gestion. Leur augmentation par rapport au BP 2011 est de presque 173 000 euros. Si on considère l'augmentation du train de vie de la commune constatée précédemment, on peut dire que ça continue dans le même sens !

En effet, il rappelle que du BP 2009 au BP 2010 ces chapitres 011, 012 et ce compte 65 ont augmenté de presque 400 000 euros ! Et du budget 2009 à celui 2010 leur augmentation a été de plus de 360 000 euros ! Cette année, ça augmente encore de 173 000 euros comme cela vient d'être dit !

Et surtout, cette augmentation du train de vie de la commune correspond aux augmentations de recettes fiscales qui est de 179 000 euros en 2012 ! Vous disposez de recettes en hausse. Mais le produit en + par rapport à 2011 qui provient de vos nouvelles taxes (TLE, Publicité, TSéjour) et de l'évolution des bases est absorbé par le train de vie de la mairie.

Il poursuit son intervention sur le fonctionnement en précisant que lorsque la majorité dit faire beaucoup pour les associations, il faut nuancer : parmi les associations il y a le centre de loisirs, les loupiots, c'est à dire des activités qui, dans d'autres communes sont municipales.
Et si il y a une hausse des subventions c'est pas surtout parce qu'il y a un accroissement d'activité ? Ce n'est alors pas un effort de la part de la majorité mais plutôt simplement de sa part, accompagner la hausse d'activité !

De plus, s'agissant des tarifs des services et des taux des impôts locaux, il indique que la majorité les a bien augmentés et maintenant que les élections municipales approchent, elle ne les augmente plus en espérant que les Aubièrois oublieront. C'est très classique. La majorité n'invente pas l'eau chaude en agissant ainsi !
Il fait remarquer que les hausses passées seront toujours supportées par les aubierois.

En ce qui concerne l'investissement, il évoque une difficulté : la majorité modifie, en cours d'année, les investissements en prenant des décisions modificatives. Cela change la donne. Et de façon significative. Il renvoie la majorité pour illustrer ses propos aux 2 Décisions Modificatives prises pour le budget 2011,

Or, l'adjoint aux finances a pour habitude de ressortir 18 mois après (lors du vote du compte administratif) ce que jérôme GIRARD-LIOVINGUT dit lors du vote du budget comme ce soir. Il le fait pour dire qu'il s'était trompé dans ses commentaires lors du vote du budegt alors que la situation a changé du fait des délibérations modificatives.

Dans ces conditions, il indique qu'il ne commentera que très peu l'investissement : Hormis les projet de crèche d'un montant de 1 400 000 euros et la perfusion Malmouche d'un montant de 250 000 euros, les projets sont maigres.

Au niveau voirie c'est du réchauffé ! les travaux étaient déjà inscrits l'année passée (rue des Dalhias, rue Saint Loup...). Les réalisations sont maigres. Il souligne cependant comme étant une bonne chose l'effort d'entretien des écoles communales.

***Laurent GILLIET** trouve que Jérôme GIRARD-LIOVINGUT est assez à cheval sur les termes employés et lui indique de faire attention aux termes qu'il utilise. La comparaison est classique et il la fait à chaque fois. Il revient sur la remarque du « réchauffé » de l'investissement et lui fait part des travaux de la rue du Chambon qui étaient du « cramé « mais c'était normal au vu de l'ampleur du chantier et les élus de l'époque n'ont pas fait de remarques.*

Concernant le projet Malmouche, il a été complétement modifié et ses incidences financières sont prises en compte dans le budget et participeront au développement de la commune.. De plus, Malmouche doit être analysé comme un nouvel investissement.

La pause fiscale n'est pas électoraliste, on est en 2012, la conjoncture est difficile pour nombre d'Aubièrois, c'est-à-dire la raison pour laquelle les tarifs restent stables également.

***Jérôme GIRARD-LIOVINGUT** répond à l'intervention que vient de faire l'adjoint aux finances :*

Il indique qu'il a le droit de s'exprimer car il représente les Aubierois, qu'il est dans l'opposition, qu'il a été tête de liste aux dernières élections. Il ajoute au conseil que si il devait être repris pour des expressions comme « réchauffé » qu'il prononce, ce serait par le maire et non un adjoint.

De plus, s'agissant de la présentation de ce soir, il rappelle que la maquette budgétaire ne mentionne que le Budget primitif, habituellement on compare de BP à BP.

Enfin, il maintient que la majorité arrête d'augmenter les taux aujourd'hui car elle espère sans doute que les habitants auront oublié les augmentations de debut de mandat.

Le Conseil Municipal approuve le budget commune 2012.

Délibération adoptée par 21 voix POUR et 7 ABSTENTIONS.

DELIBERATION N°03 – BUDGET 2012 – ASSAINISSEMENT.

Le Conseil Municipal approuve le budget assainissement 2012.

Délibération adoptée par 22 voix POUR et 7 ABSTENTIONS.

DELIBERATION N°04 – FIXATION DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES.

Le Conseil Municipal approuve les taux d'imposition des 3 taxes directes locales de la Commune soit :

- Taxe Habitation : 10,90 %
- Foncier Bâti : 16,92 %
- Foncier Non Bâti : 61,27 %

Délibération adoptée par 22 voix POUR et 7 voix CONTRE.

DELIBERATION N°05 – PROGRAMME D'EMPRUNT POUR 2012 – BUDGET COMMUNE.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire :

- à signer les différents contrats d'emprunts,
- à intervenir dans la limite de 3 530 534 euros, en fonction des nécessités de financement du budget d'investissement 2012 et des meilleures opportunités financières lors de la conclusion de ces prêts.

Délibération adoptée par 22 voix POUR et 7 voix CONTRE.

DELIBERATION N°06 – PROGRAMME D'EMPRUNT POUR 2012 – BUDGET ASSAINISSEMENT.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire :

- à signer les différents contrats d'emprunts,
- à intervenir dans la limite de 282 300 euros, en fonction des nécessités de financement du budget d'investissement 2012 et des meilleures opportunités financières lors de la conclusion de ces prêts.

Délibération adoptée par 22 voix POUR et 7 ABSTENTIONS.

DELIBERATION N°07 – LIGNE DE TRESORERIE.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'ouverture de ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités.

Délibération adoptée par 22 voix POUR et 7 voix CONTRE.

DELIBERATION N°08 – BUDGET ASSAINISSEMENT – TARIF REDEVANCE ASSAINISSEMENT.

Le Conseil Municipal adopte la redevance assainissement de l'exercice 2012 fixée à 0,79 euros le m3.

Délibération adoptée par 22 voix POUR et 7 ABSTENTIONS.

DELIBERATION N°09 – TARIFS PUBLICS - CONCESSIONS CIMETIERES, COLOMBARIUM ET TAXES FUNERAIRES.

Pierre-Jean BARGNOUX *ne comprend pas, la majorité avait dit qu'il fallait des tarifs dissuasifs afin que les personnes extérieures ne viennent pas et qu'il existait un besoin de service publique de qualité. Ce n'est pas en augmentant de 2 % que cela est dissuasif. Il souhaite que la Commune ait une politique relative aux places du cimetière.*

Le Conseil Municipal approuve les tarifs des concessions cimetières, columbarium et taxes funéraires.

Délibération adoptée par 22 voix POUR et 7 voix CONTRE.

DELIBERATION N°10 – TARIFS PUBLICS – DROITS DE PLACE.

Le Conseil Municipal approuve les tarifs des droits de place.

Délibération adoptée par 22 voix POUR et 7 voix CONTRE.

DELIBERATION N°11 – TARIFS PUBLICS – MANIFESTATIONS CULTURELLES.

Le Conseil Municipal approuve les tarifs pour les manifestations culturelles.

Délibération adoptée par 22 voix POUR et 7 voix CONTRE.

DELIBERATION N°12 – TARIFS PUBLICS – MUSEE DE LA VIGNE ET DU VIN.

Le Conseil Municipal approuve les tarifs applicables pour le Musée de la Vigne et du Vin.

Délibération adoptée par 22 voix POUR et 7 voix CONTRE.

DELIBERATION N°13 – TARIFS PUBLICS – DROIT DE PLACE DES TAXIS.

Pierre-Jean BARGNOUX *remarque que d'habitude la Commune se réfère aux tarifs de Clermont-Ferrand et que cette année ce n'est pas le cas. La Commune peut avoir sa propre politique.*

Bernard DUREL *prend acte du fait que la municipalité ne suive pas Clermont-Ferrand et indique qu'il a déjà dit que ce n'était pas un exemple à suivre.*

Le Conseil Municipal approuve le droit de place des taxis pour l'année 2012.

Délibération adoptée par 22 voix POUR et 7 voix CONTRE.

DELIBERATION N°14 – TICKETS RESTAURANT – AUGMENTATION DE LA VALEUR FACIALE.

Alain GAZEL *demande quel est le principe régissant ce système, est-ce un choix politique ?*

Laurent GILLIET *indique que la valeur de départ était de 5 euros, puis 6 €, l'an passé il n'y a eu aucune augmentation. La majorité souhaite donner un coup de pouce au pouvoir d'achat du personnel en 2012.*

Pierre-Jean BARGNOUX *formule une remarque sur le choix du terme octroyer qui n'est pas très approprié*

Christian SINSARD *informe que c'est un choix au regard du grand professionnalisme du personnel. De plus, les salaires de la fonction publique ne sont pas les plus élevés dans la société.*

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à porter, à compter du 1er janvier 2012, la valeur faciale du titre restaurant à 7 euros avec la répartition comme suite : 50 % à la charge de l'agent et 50 % à la charge de la collectivité.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°15 – INSEE – RECENSEMENT DE LA POPULATION.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement des agents recenseurs et approuve le système de rémunération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°16 – COMMUNE – TAXE DE SEJOUR – NOUVELLE CLASSIFICATION DES ETABLISSEMENTS.

Le Conseil Municipal prend acte du décret n°2011-1248 du 6 octobre 2011 relatif à la classification des hébergements modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales et approuve l'application à compter du 1er janvier 2012, du tarif supérieur, prévu initialement pour les établissements 4 étoiles, soit 1,20 euros par nuitée, pour les hôtels, et établissements 4 et 5 étoiles, les autres clauses d'application de la taxe de séjour demeurent inchangées.

Délibération adoptée par 22 voix POUR et 7 voix CONTRE.

DELIBERATION N°17 – COMMUNE – CESSION D'UN BIEN COMMUNAL : NACELLE TRACTABLE.

Le Conseil Municipal approuve la cession de la nacelle à la société UP.CAWP pour un montant de 2 500 euros HT et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la transaction et à procéder à la sortie de ce matériel des biens communaux.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°18 – NETTOYAGE DES EQUIPEMENTS COMMUNAUX – RENOUVELLEMENT DE MARCHE.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives au renouvellement du marché de nettoyage des équipements communaux dont le titulaire du marché est la Société ISS Propreté pour un montant de 49 875,02 euros HT.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°19 – LEGS THERINGAUD – ATTRIBUTION DU LEGS THERINGAUD POUR L'ANNEE 2012.

Le Conseil Municipal approuve le montant du Legs Théringaud pour l'année 2012, à savoir : 500 euros.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°20 – ECOLE DE MUSIQUE – BOURSES DE MUSIQUE 2011 - 2012.

Le Conseil Municipal a approuvé les critères d'attribution des bourses de formation musicale ainsi que le montant de la bourse fixé à 150 euros pour l'année 2011/2012.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°21 – IAT – ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE AUX AGENTS EN CONTRAT A DUREE INDETERMINE (CDI).

Le Conseil Municipal approuve l'attribution de l'indemnité d'administration et de technicité aux agents à contrat à durée indéterminée à compter du 1er janvier 2012.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°22 – URBANISME – RETRAIT DE LA DELIBERATION N°03 DU 10 OCTOBRE 2011.

Bernard DUREL *indique qu'il n'est pas surpris de cette délibération car lors du Conseil Municipal du 10 octobre 2011, il n'avait pas pris part au vote. Il précise que la procédure de recouvrement des astreintes prononcées en matière d'infraction aux règles d'urbanisme en son article L 480-8 du Code de l'Urbanisme prévoit que les astreintes prononcées en matière d'infraction aux règles de l'urbanisme sont recouvrées par les comptables directs du Trésor sous la réquisition du Préfet pour le compte de la commune, au profit de laquelle sont versées les sommers recouvrées.*

Normalement compétente pour liquider et recouvrer les astreintes pénales en matière d'infraction des normes d'urbanisme.

Cet article est rentré en vigueur le 1er octobre 2007 et trouve de grandes difficultés d'application liées à la nécessité de réquisition d'un comptable publiée par le Préfet en vue d'une recette publique.

Or : suite à l'abrogation de l'ancien dispositif de liquidation et en l'absence d'un nouveau, la mise en recouvrement est aujourd'hui impossible puisque ni le maire, ni le préfet ne disposent de cette compétence.
Cette question n°47691 fut posée au Gouvernement le 29 juillet 2009, en l'état ce n'est donc pas applicable.

Jérôme GIRARD-LIOVINGUT *indique qu'il s'est abstenu la dernière fois car la majorité n'a pas souhaité écouter l'opposition.*

Christian SINSARD *indique que la municipalité n'a pas été défaillante dans ce dossier et qu'elle continue à faire son travail.*

Le Conseil Municipal approuve le retrait de la délibération n°03 du 10 octobre 2011 relative à la mise en application d'une astreinte de 40 euros par jour à compter du 3 août 2011 à l'encontre d'un administré reconnu coupable d'exécution de travaux non autorisés par un permis de construire, suite à décision de la Cour d'appel de Riom.

L'article L.480-8 du Code de l'Urbanisme prévoit que désormais les astreintes sont liquidées et recouvrées par l'État pour le compte des communes.

Délibération adoptée par 22 voix POUR, 1 ABSTENTION (Jérôme GIRARD-LIOVINGUT).
6 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote (Renée BONTHOUX, Bernard DUREL, Pierre-Jean BARGNOUX, Alain GAZEL, Marie-Paule SOUCHE (pouvoir d'Éléonore SZCZEPANIAK).

DELIBERATION N°23 – CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – AVENANT AU CONTRAT SIGNE EN DATE DU 16 SEPTEMBRE 2010 ENTRE LA COMMUNE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU PUY-DE-DÔME.

Christine BUISSON *précise qu'elle est membre du Conseil d'Administration de 2AL pour la Mairie et a des rendez-vous réguliers avec l'association. Une somme importante de 30 000 euros a été versée à la commune en 2011 par la CAF . Elle demande si 2AL aura une rallonge car l'association va vers un probable déficit.*

Éric CROUZET *indique qu'il a eu une entrevue avec le Président et qu'il a donné une clause de revoyure à mi-Budget. Au mois de février, il sera peut-être envisageable de leur allouer une partie de la somme.*

Pierre-Jean BARGNOUX *voit qu'une nouvelle activité a lieu à compter du module 2 de l'avenant. Il est logique qu'une plus grande partie retourne vers le porteur de projet.*

Bernard DUREL *demande un éclairage sur le module 2. il s'agit d'une activité que 2AL a mis en place avec un effet rétroactif et c'est une somme qui doit aller à 2AL pour le passé. Il s'interroge.*

Chantal AMONCHOT-TAVERNIER *précise qu'elle n'a pas perdu de vue que la somme de 27 000 euros était pour le périscolaire. C'est un service qui a été demandé en plus par la Mairie et 2AL a fonctionné durant 2 exercices sans aide supplémentaire. Les camps ont été mis en place donc il est normal qu'une part leur revienne.*

Laurent GILLIET et la majorité municipale *accordent une attention particulière à cette association de part son importance. Un regard a été porté sur la situation financière qui présentait un roulement de trésorerie conséquent en 2009/2010 permettant d'aborder la hausse d'activité sans une hausse significative. Cette année, 2AL a alerté assez tôt sur la nécessité d'allouer des fonds supplémentaires à hauteur de 27 000 euros pour couvrir les besoins de l'association et la logique était de se revoir si le montant n'était pas suffisant pour rediscuter des besoins. La Municipalité reste à l'écoute et les échanges sont très réguliers avec 2AL. Le débat existe donc et tout le monde se félicite des actions de 2AL.*

Bernard DUREL *: Le Maire avait signé avec effet au 1er janvier 2010 un contrat enfance-jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales. Sur quoi exactement portait ce contrat ?*

Porte-t-il essentiellement sur des activités proposées par 2AL. Exemple : ouverture du centre de loisirs, ouverture de l'espace jeunes.

2AL a organisé des cours été et hiver et à fourni à la Mairie les bilans quantitatifs et qualitatifs de 2011 ainsi que les projets à venir.

Qu'est-ce qui est à l'origine de ce module 2 ? et des 31 000 euros supplémentaires allouées par la Caisse d'Allocations Familiales ?

Laurent GILLIET *juge qu'il est normal d'accompagner le développement de l'association et qu'il était logique financièrement en 2010 de la faire puiser dans ses réserves sinon c'était assimilable à du surfinancement.*

Christine BUISSON *indique que l'association annonce un déficit d'environ 20 000 euros et stopperait des activités si pas de subvention supplémentaire.*

Bernard DUREL *voudrait bien lire le contrat et ne voudrait pas nuire à l'attribution de cette somme.*

Jérôme GIRARD-LIOVINGUT *indique que tout a été dit. Chantal AMONCHOT-TAVERNIER a signalé des décalages entre des activités pas financées d'où les 27 000 euros. Les bilan 2011 serait déficitaire, il souhaite avoir des réponses : combien ira à 2AL et quand ? Il est d'accord sur le fait de regarder les bilans des associations avant d'allouer des subventions.*

Éric CROUZET *indique que cela est fait et les membres de la commission sont au courant.*

Laurent GILLIET *rappelle que les comptes de l'exercice de l'association ne sont pas connus à ce jour, de plus s'il existe un problème de trésorerie, les subventions peuvent être versées plus tôt en début d'année.*

Christine BUISSON *précise que les réserves étaient nécessaires pour payer les salaires dont les charges augmentent en été, c'est une demande du commissaire au comptes.*

Pierre-Jean BARGNOUX *précise qu'il faut avoir minimum 3 mois de salaires et les charges d'avance. La majorité avait dit vouloir accompagner le secteur associatif, 2AL n'est pas mal loti en terme de pourcentage*

Jérôme GIRARD-LIOVINGUT *précise qu'en tant de parent , il a eu une augmentation des tarifs de 2AL. Si l'association finit l'année par un bénéfice et si la commune n'attribue pas la subvention ,les parents auront fait un effort et pas la Commune.*

Éric CROUZET *répète que la majorité verra les dirigeants de l'association et qu'elle évaluera les besoins réels.*

Le Conseil Municipal approuve l'avenant au contrat enfance jeunesse signé en date du 16 septembre 2010 entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces de ce dossier.

Délibération adoptée par 22 voix POUR et 7 ABSTENTIONS.

DELIBERATION N°24 – MAISONS FLEURIES – MODIFICATION DU REGLEMENT ET DES PRIX POUR L'ANNEE 2012.

Le Conseil Municipal approuve la modification du règlement du concours ainsi que les prix d'attribution aux lauréats pour l'année 2012.

Délibération adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°25 – COOPERATION DECENTRALISEE – AVENANT N°01 A LA CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION DE L'ECOLE B DE KANGARE EN DATE DU 23 JUIN 2011.

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°01 à la convention de maîtrise d'ouvrage en date du 23 juin 2011 pour la construction de l'école B de Kangaré, projet ayant évolué vers la création d'un bloc scolaire de 4 classes et d'un bâtiment administratif attenant.

Délibération adoptée par 22 voix POUR, 1 ABSTENTION (Jérôme GIRARD-LIOVINGUT).
6 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote (Renée BONTHOUX, Bernard DUREL, Pierre-Jean BARGNOUX, Alain GAZEL, Marie-Paule SOUCHE (pouvoir d'Éléonore SZCZEPANIAK).

DELIBERATION SANS VOTE N°01 – CLERMONT COMMUNAUTE – RAPPORT D'ACTIVITES 2010.

Bernard DUREL *demande un exemplaire du rapport pour l'opposition.*

Le Conseil Municipal a pris acte de la communication du rapport d'activités 2010.

DELIBERATION SANS VOTE N°02 – CLERMONT COMMUNAUTE – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS - ANNEE 2010.

Le Conseil Municipal a pris acte de la communication du rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2010.

DELIBERATION SANS VOTE N°03 – ASSAINISSEMENT – RAPPORT ANNUEL D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF 2011.

Le Conseil Municipal a pris acte de la communication du rapport annuel d'assainissement collectif et non collectif 2011.

DELIBERATION SANS VOTE N°04 – ALA – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX PAR LE LYCEE BLAISE PASCAL.

Le Conseil Municipal a pris acte de la communication de la convention de mise à disposition de locaux par le Lycée Blaise Pascal pour l'Amicale Laïque d'Aubière, section Hand-ball.

DELIBERATION SANS VOTE N°05 – SAEM VILLE D'AUBIERE – RAPPORT D'ACTIVITES 2010.

Le Conseil Municipal a pris acte de la communication du rapport d'activités 2010.

DELIBERATION SANS VOTE N°06 – MUTUALITE PUY-DE-DÔME – RAPPORT DE GESTION – Exercice 2010.

Le Conseil Municipal a pris acte de la communication du rapport de gestion 2010.

François ROCHE *parle au nom du groupe Parti Socialiste et apparentés. Il demande une suspension de séance de quelques minutes pour une ultime tentative d'accord sur des améliorations nécessaires au fonctionnement de l'exécutif municipal pour la fin du mandat.*

La suspension est accordée.

François ROCHE reprend, au retour des élus de la majorité : *Un an après une suspension de séance qui leur avait été refusée, les neuf élus « socialistes et apparentés » viennent de faire une dernière tentative pour passer un accord fixant les changements souhaités dans le fonctionnement de l'exécutif municipal. Le maire a répondu par des refus à toutes nos demandes. Nous avons pris acte de ces refus. En conséquence, nous avons des déclarations à faire au Conseil : (les declarations suivent, Monique GUYOT-BERNI, Serge FABBRO, Frédérique BONNEMOY, François ROCHE, Florent GUITTON).*

DECLARATIONS ...

Monique GUYOT-BERNI :

Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs les habitants d'Aubière,

Ce soir je dis « stop » car les choses sont devenues impossibles. Mises à l'écart, crispation, aggressivité se succèdent et handicapent la bonne marche de notre collectivité. La délégation que le maire m'a confié en 2008 recouvrait la solidarité et les affaires sociales. Délégation pour le travail avec un fond de suspicion pour les décisions.

Démission d'un poste d'adjoint, une décision grave qui a mis longtemps, très longtemps à être définitive.

Après bientôt quatre ans, il est impossible de continuer à faire semblant.

Outre les attaques personnelles et cycliques du Maire et de quelques personnes autour de lui, c'est réellement le travail qui est saccadé par d'incessantes remises en question.
Je ne donnerai pas d'exemples tant j'ai une très haute opinion de ce que doivent les élus aux électeurs, non seulement leurs électeurs mais toutes les personnes, habitants d'Aubière et d'ailleurs. J'ai reçu des quolibets de toutes sortes : manipulatrice, gourou, intello, bobo, socialo (entendez le péjoratif...) idéaliste oui certes car si des élus n'ont pas d'idéal où va-t-on ? Cependant avec un réalisme très compatible !

Je voudrais dire combien cette mise à disposition de la chose publique est passionnante, prenante entre enthousiasme et découragement, entre imagination et pragmatisme avec des épisodes faits d'erreurs certainement. Dire aussi le plaisir que pourrait devenir un travail collectif. Avec mes collègues du groupe socialiste et apparentés nous l'avons vécu.

Je veux aussi rendre hommage au personnel municipal, particulièrement les salariés du CCAS pour leur disponibilité, leur sérieux, leur patience, leur discrétion et leur efficacité.

En laissant ce poste d'adjoint, j'espère que M. le Maire pourra consacrer pleinement son énergie aux projets qu'il souhaite mettre en œuvre plutôt que donner toute son énergie à lutter contre ceux qui pourraient être impulsés par une partie de son équipe dont je suis.

Je souhaite rester conseillère municipale pour l'instant.

***

Serge FABBRO *: Après plus de trois ans de mandat, au sein de la majorité municipale et avec mes co-listiers du groupe « PS et apparentés » nous avons, par nos participations et nos votes, fait en sorte que la plus grande partie des engagements et des actions de notre programme, basé sur des valeurs de gauche soient engagés voire même pour certains réalisés.*

En tant qu'adjoint, par mes compétences techniques et mon engagement et investissement personnels auprès des Services Techniques et auprès des habitants, j'ai tenu ma délégation (mon ministère) pour les domaines de l'Urbanisme, l'Habitat et les Déplacements. Cela couvre des problématiques complexes et polémiques sur un large faisceau de préoccupations : des plus quotidiennes et de terrain à d'autres du registre dela prospective pour préparer le devenir de notre commune sur le long terme.

J'ai contribué au mieux à l'avancement de dossiers pour un urbanisme durable afin d'offrir aux résidents et aux futurs habitants un cadre de vie agréable, pour le développement d'une mixité sociale de l'Habitat et pour une circulation apaisée.
C'est une mission passionnante et riche pour laquelle je me suis donné avec motivation et enthousiasme ((à tel point M. le Maire m'a souvent dit tu travailles trop!)).

Bien qu'au sein de la majorité municipale, je n'appartiens pas à la même sensibilité que M. le Maire, aussi je n'ai pas toujours senti un climat de totale adhésion à mes actions. Sans remettre en cause la légitimité de premier magistrat de la commune, M. le Maire, il n'a pas été le rassembleur ni le médiateur que j'attendais ; il n'a pas construit un esprit d'équipe pour partager des projets et préparer des décisions pour tous les Aubiérois et de plus il a laissé se dégrader l'ambiance entre les deux groupes. Il a laissé le climat se dégrader. De plus, il a mené des intrigues politiciennes entre les partis de gauche.

Avec mes amis du Groupe PS et apparentés, nous avons toujours fait des propositions pour améliorer le fonctionnement le plus « démocratique » possible de notre majorité municipale, dans le respect des différences.
Mais les nombreuses propositions ou initiatives ont été rejetées.

J'aurai pu continuer à travailler avec les agents des Services Techniques et des élus que j'ai appris à connaître et à apprécier ; mais pour cette fin de mandat, ou nous devons mettre en œuvre tous nos projets, j'ai décidé d'en finir avec les concessions : je n'ai pas pour objectif de durer sur ce poste ni d'endurer des méthodes de travail qui ne favorisent pas l'épanouissement du chacun dans l'intérêt de tous, pour la qualité de nos projets.

Ainsi, ne constatant aucun progrès mais plutôt une régression dans la façon de conduire le « gouvernement » de notre commune, je juge cette situation suffisamment grave pour l'exercice de mon mandat électif. Aussi, je ne souhaite pas poursuivre mon mandat d'adjoint chargé de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Déplacements et je vais présenter ma démission.
Néanmoins, je souhaite conserver, pour le moment, mes fonctions de conseiller municipal sans haine ni rancune.

***

Frédérique BONNEMOY *: Je rejoins mes collègues adjoints (Monique GUYOT-BERNI et Serge FABBRO) qui ont bien résumé les soucis que nous avons et l'état d'esprit dans lequel nous sommes.*

J'ai beaucoup de regrets de quitter les dossiers sur lesquels je travaillais et pour lesquels j'ai un véritable attachement. Je m'y suis investie sans compter et avec enthousiasme.

Je souhaite, quand même, dire que j'ai bien travaillé avec mes collègues Eric, Laurent, Stéphane puis Montserrat, Jacques BLAIZE et, bien sur avec Vincent SOULIGNAC que je remercie tout particulièrement.

Je me suis d'autant plus investie que j'ai été accompagnée et bien accompagnée par un personnel compétent, de qualité, d'une grande gentillesse et qui a supporté, ces derniers temps des ambiances pas toujours très agréables. Un grand merci à tous, et plus particulièrement à Pascal, Cécilia, Jocelyn, Sylvie, Sandrine, et Jean-Baptiste.

Je quitterai le plus « proprement » possible mes fonctions, je viendrai à la demande pour expliquer, former et discuter avec mon successeur, s'il le souhaite. Je tiens prêt un tableau complet qui récapitule les dossiers en cours sur lesquels je travaillais.

Mais j'ai décidé de rester, moi aussi en accord avec mes convictions de volonté de transparence et de démocratie, je ne peux me satisfaire des conditions de travail actuel et demande donc d'être démise de mes fonctions d'adjointe.

***

François ROCHE *: J'ai reçu délégation du maire pour intervenir en tant que conseiller municipal dans les domaines de la « démocratie locale, des démarches participatives et des relations avec les habitants ».*
La charge qui m'a été attribuée en 2008 et à nouveau en avril 2011 est de mettre en place et faire fonctionner : des conseils de quartier, des échanges entre habitants et élus, des démarches participatives (animation, concertation, évaluation) et du soutien aux initiatives locales.
En 3 ans ½, une quarantaine de réunions publiques, conférences-débats et animations ont rassemblé de nombreux Aubiérois. Les idées et les demandes qui en remontaient ont été suivies par un groupe de 18 volontaires organisés en 3 bureaux de conseils de quartier.
Mais tu trouves que c'est trop, et tu me reproches publiquement d'en faire trop !

Moi, je dis que ce n'est pas assez, mais que c'est, déjà, une réussite et un acquis pour les Aubiérois. Les compte-rendus de réunions qui sont sur le site de la ville en témoignent comme l'excellent Plan local de déplacements qui s'est appuyé sur les travaux des conseils de quartier. Ceux-ci ont bien montré que les conseils de quartier arrivaient à dégager l'intérêt général à partir des observations individuelles.
Mais tout cela s'est fait sans moyens et surtout sans ton soutien : tu as systématiquement refusé de rencontrer les membres des bureaux de conseils de quartier et de répondre à leur courrier et tu n'as jamais voulu débattre de démocratie participative en conseil municipal.
J'ai été mis à l'écart du bureau municipal, le centre des décisions municipales. Mon projet de système partagé pour le suivi des demandes exprimées à tous les élus par les habitants n'a pas été retenu, pas plus que la nécessité de faire participer les habitants à tous les projets d'aménagement de leur ville.
Je constate donc que la délégation que tu m'a donnée est devenue « mission impossible ». Et comme je n'ai pas de baguette magique, je te rends le mandat que je ne peux pas exercer en ton nom.

Ce constat a été renforcé par ce que tu écris dans Les Échos d'Aubière à propos de la démocratie participative que tu trouves « pompeuse ». Quand j'ai été élu avec toi, c'était pour faire rupture avec la droite et pour faire participer les habitants à la vie de leur commune. Mais au lieu du travail collectif, tu privilégies les rendez-vous individuels.
Puisque tu ne veux pas de la démocratie participative, je renonce à ta délégation.

***

Florent GUITTON :

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Il me semble important, dans ce contexte pour le moins confus, de vous expliquer le plus clairement possible, ma position et par la même de vous faire part de mes sentiments personnels concernant cette situation.

Je suis un élu socialiste aubiérois.

Comme aubiérois je souhaite que ma commune prospère, qu'elle prenne toute sa place dans l'agglomération et qu'elle offre à ses habitants le meilleur cadre de vie possible et des services au public de qualité et abordable au plus grand.

En tant que socialiste je défends des valeurs d'équité, de justice sociale, d'éco-citoyenneté et de fraternité. Ces valeurs je sais en partager une grande partie avec une majorité d'aubiérois mais aussi avec l'ensemble des élus qui composaient la liste conduite par Christian SINSARD et Monique GUYOT-BERNI lors du scrutin du 16 mars 2008.

Enfin, l'élu que je suis aborde sa fonction dans un esprit de construction commune de l'avenir, avec le goût du sacrifice, du travail en commun et de l'abnégation devant les difficultés et surtout dans le but de faire avancer mes aspirations pour Aubière au travers de mes valeurs de socialiste.

Fort de cette courte définition de mon engagement, fort de mon expérience personnelle, membre du parti socialiste depuis plus de 15 ans, conseiller délégué depuiss plus de 3 ans et surtout empreint de la conviction qu'aucun obstacle n'est insurmontable pour les femmes et les hommes de bonne volonté, je souhaite continuer d'assumer les fonctions que le conseil m'a déléguées.

En effet, je ne veux pas trahir les aubiérois qui, lors du scrutin de mars 2008, nous ont envoyé un message. Il fut triple : d'abord, et je fus le premier à le déplorer, ils n'ont pas souhaité que leur commune soit dirigé par les socialistes emmenés par Monique, ensuite, ils n'ont pas voulu non plus qu'aubière soit administré seulement par Christian et une majorité plurielle d'union de la Gauche.
Donc mes amis, mes camarades ne les trahissons pas aujourd'hui.

Je sais que l'histoire commune et les désaccords qui en résultent peuvent être difficiles à surmonter, je sais aussi que l'exercice commun des responsabilités entraine des tensions, des ressentiments voire des amertumes. Leurs origines sont souvent partagées et leurs résolutions toujours ardues. Mais sachons faire preuve de détachement et d'altruisme, l'enjeu, l'avenir de notre ville et de ses habitants, est bien plus important que les griefs que nous pensons avoir les uns envers les autres.
Donc mes amis, mes camarades, ressaisissons nous, ne nous désunissons pas.

Enfin, et malgré ma jeunesse, je sais par expérience que la division que nous sommes sur le point de consommer ce soir n'aura qu'un seul effet assuré : nous affaiblir tous.
Nous affaiblir dans nos combats contre l'adversaire commun tant au niveau national demain que local par la suite.
Ce serait la négation même des valeurs que nous partageons, de nos militantismes quotidiens.
Donc , mes amis, mes camarades, comportons nous avec courage : Parlons nous.

***

Nicole LOZANO, pour le groupe socialistes et apparentés :

Suite à la démission de nos collègues de leur fonction d'adjoint, j'interviens au nom du Groupe Socialistes et Apparentés pour apporter quelques précisions.

Ce groupe s'est constitué environ un an après les élections de 2008, c'est un groupe organisé, dont les statuts ont été déposés en préfecture. Son porte parole reste François Roche.

Nous avons tous été élus conseillers municipaux et nous le resterons en conformité avec le mandat qui nous a été confié par les Aubiérois. Nous restons présents dans les instances et commissions pour lesquelles nous avons été mandatés par le conseil municipal.

Nous avons toujours fonctionné en groupe, réfléchi ensemble, pris des positions et des décisions ensemble, et nous continuerons à le faire, dans le respect des personnes, des valeurs et des idéaux qui nous unissent.

Nous nous positionnons désormais au sein de la municipalité en situation de soutien sans participation.
Ce qui signifie que notre groupe fera des propositions et participera à l'avancé des projets qui sont en accord avec le programme que nous avons défendu.
Nous affirmons notre liberté de vote et nous déterminerons notre positionnement en fonction des délibérations proposées au conseil municipal.

François ROCHE: conclut cet ensemble de déclarations : *Les neuf élus socialistes et apparentés restent conseillers municipaux dans la majorité, je le répète. A ce titre, notre groupe a voté le budget 2012 de la commune que nous avions préparé avec les autres membres de la majorité.*

***

Christian SINSARD : *Nous venons de voter le budget 2012 et je remercie la majorité municipale tout entière pour la confiance accordée au maire par son vote qui permettra la réalisation de la totalité des projets en cours et à venir, les moyens de les mettre en oeuvre et la gestion du Service Public dont a besoin notre population.*

J'ai été élu mais en mars 2008 avec la seule ambition de gérer la commune, d'essayer de répondre aux demandes des Aubiérois, d'être en tout cas à leur écoute.

Ma démarche restera uniquement celle-ci et rien ne m'en écartera. C'est ainsi que je conçois mon rôle d'élu depuis près de 23 ans.

Ce n'est pas une tâche facile, je m'y attendais, mais je continuerai de l'assumer, avec honnêteté, encouragé tous les jours par la population, les associations, le monde économique, le personnel de cette collectivité qui est d'un grand professionnalisme et bien sûr les élus.

Les autres sujets sont accessoires au regard des difficultés auxquelles nos administrés sont confrontés...

J'ai confiance en l'avenir de notre commune.

Le contrat avec les Aubiérois et Aubiéroises sera également respecté jusqu'au bout.

Je vous remercie.

***

QUESTIONS DIVERSES-

Jérôme GIRARD-LIOVINGUT *Remplacement du DGS. Le recrutement en est où ? la procédure de recrutement est bien longue...*

Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 40
Il donne rendez-vous au prochain conseil municipal fixé au 20 JANVIER 2012.

ELUS :	SIGNATURES DES PRESENTS AU CONSEIL DU 15.12.11 :
Christian SINSARD *Maire*	
Chantal BOURCHEIX *Adjointe*	
Éric CROUZET *Adjoint*	
Monique GUYOT-BERNI *Adjointe*	**ABSENTE EXCUSÉE AU POINT N°03** **POUVOIR A Mme BONNEMOY Frédérique**
Serge FABBRO *Adjoint*	
Frédérique BONNEMOY *Adjointe*	
Laurent GILLIET *Adjoint*	
Chantal AMONCHOT-TAVERNIER *Adjointe*	
Montserrat FORTE *Adjointe*	
Jacques BLAIZE *Conseiller Municipal*	**ABSENT AU POINT N°02 – ARRIVÉ AU POINT N03**
Jacques FONTAINE *Conseiller Municipal*	
François ROCHE *Conseiller Municipal*	
Paulette RIBES-POUZADOUX *Conseillère Municipale*	
Alain CHASSAIGNE *Conseiller Municipal*	
Salika ZEMZEMI *Conseillère Municipale*	**ABSENTE EXCUSÉE AU POINT N°01 – ARRIVEE AU POINT N°02** **POUVOIR A M. Vincent SOULIGNAC**
Nicole LOZANO *Conseillère Municipale*	
Vincent SOULIGNAC Conseiller Municipal	
Christine BUISSON *Conseillère Municipale*	
Marie-Françoise SIOLY *Conseillère Municipale*	
Josette LUCARD *Conseillère Municipale*	
Frédéric BOUE *Conseiller Municipal*	
Florent GUITTON *Conseiller Municipal*	

ELUS :	SIGNATURES DES PRESENTS AU CONSEIL DU 15.12.11 :
Renée BONTHOUX *Conseillère Municipale*	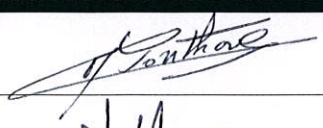
Bernard DUREL *Conseiller Municipal*	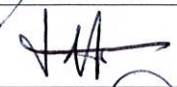
Alain GAZEL *Conseiller Municipal*	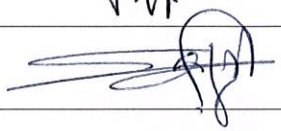
Pierre-Jean BARGNOUX *Conseiller Municipal*	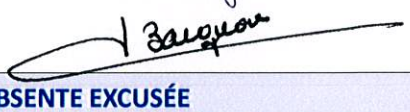
Éléonore SZCZEPANIAK *Conseillère Municipale*	**ABSENTE EXCUSÉE** **POUVOIR A Mme Marie-Paule SOUCHE**
Marie-Paule SOUCHE *Conseillère Municipale*	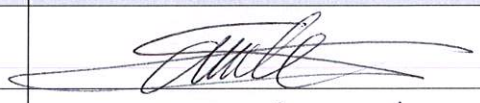
Jérôme GIRARD-LIOVINGUT *Conseiller Municipal*	